



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

N° de la demande : 2010-2913
Demande : B.3.12 (Étiquettes de produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte)
Produit : Herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2
Numéro d'homologation : 27487
Matière active (m.a.) : Glyphosate (présent sous forme de sel de potassium)
N° de document de l'ARLA (PDF en français) : 2269073

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 (numéro d'homologation 27487) afin d'inclure l'utilisation en postlevée sur les variétés de luzerne Roundup Ready (RR) pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

L'ajout de la luzerne Roundup Ready sur l'étiquette de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 ne devrait pas entraîner de risque de préoccupation lié au glyphosate. Une évaluation de l'exposition après traitement a été effectuée et il n'y a pas de risque de préoccupation pour les travailleurs qui retournent dans les zones traitées pour le dépiçage, l'irrigation ou la récolte mécanisée s'ils respectent le délai de sécurité et le délai d'attente avant récolte. L'utilisation proposée correspond au profil d'emploi homologué pour les travailleurs qui mélangent, chargent et appliquent le produit s'ils suivent le mode d'emploi et les mesures de précaution indiquées sur l'étiquette, notamment le port de l'équipement de protection individuelle.

Des données sur les résidus de glyphosate dans et sur la luzerne Roundup Ready ont été présentées à l'appui de l'ajout de la luzerne Roundup Ready sur l'étiquette de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2. L'utilisation proposée de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 sur la luzerne Roundup

Ready ne devrait pas faire augmenter notablement la quantité de résidus de glyphosate dans et sur les denrées destinées au bétail. Par conséquent, l'exposition alimentaire ne devrait pas augmenter et ne présentera aucun risque inacceptable pour un segment de la population, quel qu'il soit, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Il n'a pas été nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale puisqu'aucune donnée environnementale supplémentaire n'était requise pour appuyer l'extension du profil d'emploi de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 à la suppression des mauvaises herbes chez les variétés de luzerne Roundup Ready. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des mentions adéquates sur l'étiquette du produit. Le glyphosate est en cours de réévaluation et toutes les étiquettes des produits contenant du glyphosate seront normalisées une fois la réévaluation terminée.

Évaluation de la valeur

Les données de 20 essais sur la tolérance des cultures menés en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba en 2008 (semis de luzerne) et en 2009 (luzerne cultivée) ont été soumises aux fins d'examen. Les essais ont permis d'évaluer une application unique et des applications séquentielles (deux fois) d'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 à 1800 (une dose) et à 3600 g é.a./ha (deux doses). Des dommages visuels sur les cultures et une réduction de la croissance, exprimées en pourcentage de la zone témoin non traitée, ont été signalés dans les 20 essais. Le rendement en biomasse de la luzerne a été collecté deux fois lors des essais de 2009 et indiqué en pourcentage d'une zone témoin non traitée sans mauvaises herbes ou du traitement homologué d'Odyssey + l'adjuvant Merge.

Les dommages causés aux cultures et la diminution de leur croissance étaient faibles ou non détectables après l'application unique et les applications séquentielles de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2, à 1800 ou à 3600 g é.a./ha. De plus, les données sur le rendement confirment que les variétés de luzerne Roundup Ready présentaient une marge de sécurité des cultures adéquate lorsque l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 est appliqué conformément à l'étiquette. Par conséquent, l'inclusion de l'utilisation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 en postlevée sur les variétés de luzerne Roundup Ready est étayée.

Conclusion

L'ARLA a évalué tous les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer la modification de l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec technologie Transorb 2 afin d'inclure l'utilisation en postlevée sur les variétés de luzerne Roundup Ready pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette.

References

PMRA 1924503 2010, Magnitude of Glyphosate Residues in Roundup Ready alfalfa Raw Agricultural Commodities Following Topical Application of a Glyphosate

PMRA 1924505	Based Formulation. Canada 2008 Trials, DACO: 7.2,7.4.1 2002, Magnitude of Glyphosate Residues in Roundup Ready alfalfa Raw Agricultural Commodities Following Topical Application of Roundup Ultra Herbicide, DACO: 7.2,7.4.1
PMRA 1924499	2010, Summary of value for Roundup WeatherMax with Transorb 2 Technology Liquid Herbicide on alfalfa varieties with Roundup Ready technology. pp 149. DACO 10
PMRA 1973989	2010, Rationale to support 3 applications of Roundup WeatherMax with Transorb 2 Technology Liquid Herbicide at 3.33 L/ha on Roundup Ready alfalfa varieties. pp 3. DACO 10.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.